

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
b***12102547***BRICHAUX
Greffier-assistant

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

30-05-2012

Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0436.376.373

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE DUBUISSON**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE CIVILE SOUS FORME DE SOCIETE ANONYME

Siège : CHAUSSE DE MONS 28, 7904 PIPAIX

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : PROJET DE SCISSION PARTIELLE PAR ABSORPTION

**PROJET DE SCISSION PARTIELLE PAR ABSORPTION ETABLI CONFORMEMENT AUX ARTICLES 677
ET 728 DU CODE DES SOCIETES**

Conformément aux articles 677 et 728 et suivants du Code des sociétés, les organes de gestion de la société privée à responsabilité limitée BRASSERIE DUBUISSON FRERES (ci-après dénommée « BRASSERIE DUBUISSON FRERES ») et de la société civile sous forme de société anonyme IMMOBILIERE DUBUISSON (ci-après dénommée IMMOBILIERE DUBUISSON) ont établi un projet de scission partielle par absorption par lequel il est proposé de transférer le patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES au profit d'IMMOBILIERE DUBUISSON. Ce projet est soumis pour approbation aux assemblées générales respectives des associés et des actionnaires des sociétés susmentionnées.

I. PARTIES CONCERNEES ET OPERATION ENVISAGEE

1.1. Parties concernées

1) La société privée à responsabilité limitée « BRASSERIE DUBUISSON FRERES », ayant son siège social sis à 7904 Pipaix, Chaussée de Mons 28-30, inscrite au registre des personnes morales de Tournai sous le numéro 0405.865.222, société à scinder partiellement.

2) La société civile sous forme de société anonyme « IMMOBILIERE DUBUISSON », ayant son siège social sis à 7904 Pipaix, Chaussée de Mons 28, inscrite au registre des personnes morales de Tournai sous le numéro 0436.376.373, société bénéficiaire.

1.2. Opération envisagée

L'opération proposée est la scission partielle par absorption du patrimoine immobilier de BRASSERIE DUBUISSON FRERES, société à scinder partiellement, au profit d'IMMOBILIERE DUBUISSON (transfert des immeubles donnés en location et qui ne sont pas directement exploités par BRASSERIE DUBUISSON FRERES)

Les organes de gestion respectifs des sociétés susmentionnées s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de réaliser, entre les sociétés concernées, une scission partielle par absorption, conformément aux articles 677 et 728 et suivants du Code des sociétés, par laquelle le patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES, société à scinder partiellement, sera transféré à IMMOBILIERE DUBUISSON, société bénéficiaire, suivant les conditions mentionnées ci-après.

Ce projet est soumis à l'approbation de chacune des assemblées générales extraordinaires respectives des associés et des actionnaires des sociétés susmentionnées, et déposé auprès du greffe du Tribunal de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Commerce compétent et publié aux Annexes du Moniteur belge six semaines au moins avant la tenue de ces assemblées, conformément à l'article 728 du Code des sociétés.

II. FORME JURIDIQUE - DENOMINATION - OBJET - SIEGE SOCIAL DES SOCIETES

2.1. BRASSERIE DUBUISSON FRERES : société à scinder partiellement

La société revêt la forme d'une société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée « BRASSERIE DUBUISSON FRERES ».

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alfred Gahylle, Notaire à Tournai, le 26 septembre 1960, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 14 octobre 1960, sous le numéro 27640. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal dressé par Maître Tanguy Loix, Notaire à Frasne-les-Anvaing, le 30 juin 2008, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 23 juillet 2008, sous le numéro 08122313.

Le siège social de la société est sis à 7904 Pipaix, Chaussée de Mons 28-30.

La société a pour objet social:

«tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, de faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'industrie de la brasserie ou de la malterie et plus généralement, la fabrication et le commerce de toutes espèces de bières, malts, eaux minérales, limonades, jus de fruits, vins, liqueurs et autres boissons fermentées ou non fermentées, leur mise en fûts et en bouteilles ou en tous autres récipients, la transformation, l'achat et la vente de leurs sous-produits et dérivés ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation ou à la gérance de débits de boissons, cafés, tavernes, restaurants, buffets et établissements similaires.

Elle possède, d'une manière générale, la pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et notamment, sans que la désignation qui va suivre soit limitative, prendre ou donner à bail, acquérir, concéder ou céder tous brevets, licences, marques de fabrique ou de commerce, s'intéresser de toutes façons dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. »

Le capital social est fixé à 74.400 EUR, et représenté par 3.000 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, portant les numéros 3.501 à 5.010 et 8.511 à 10.000. Les statuts prévoient que les parts sociales sont nominatives et qu'elles portent un numéro d'ordre.

La société est inscrite au Registre des Personnes Morales de Tournai sous le numéro 0405.865.222.

L'exercice social de la société commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit le dernier lundi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'organe de gestion de la société est composé comme suit:

-Gérant unique : la société anonyme Dubuis Holding, représentée par Monsieur Hugues Dubuisson

2.2. IMMOBILIERE DUBUISSON : société bénéficiaire

La société revêt la forme d'une société civile sous forme de société anonyme. Elle est dénommée « IMMOBILIERE DUBUISSON ».

La société a été constituée sous la dénomination « IMMOBILIERE DUMONT » suivant acte reçu par Maître Yves Leleu, Notaire à Comines, le 26 décembre 1988, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25 janvier 1989, sous le numéro 890125-468. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal dressé par Maître Tanguy Loix, Notaire à Frasne-les-Anvaing, le 12 décembre 2008, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 29 décembre 2008, sous le numéro 08199625.

Le siège social de la société est sis à 7904 Pipaix, Chaussée de Mons 28.

La société a pour objet social:

«Pour son propre compte :

a)l'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés belges ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion du patrimoine mobilier ;

b)la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement, sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers ;

l.Pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises et en particulier :

a)la contribution à la constitution de sociétés par voie d'apport, de participation ou d'investissements généralement quelconques ;

b)l'attribution de prêts et d'ouvertures de crédit aux sociétés et aux particuliers sous quelque forme que ce soit ; dans ce cadre, la société peut également se porter caution ou accorder son aval, dans le sens le plus large du terme, réaliser toutes opérations commerciales et financières à l'exception de celles légalement réservées aux banques de dépôt, détenteurs de dépôts à court terme, caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation ;

c)de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général ; fournir toutes prestations de service et exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social ;

d)de concevoir, d'étudier, de promouvoir et de réaliser tous projets informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte ;

e)d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises ;

f)d'exécuter tous mandats d'administrateurs, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet ;

g)le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, know-how et d'actifs immobiliers apparentés ;

h)la prestation de services administratifs et informatiques pour compte de tiers, la tenue et le suivi de comptabilités ainsi que la dispense d'avis s'y rapportant ;

i)l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le commissionnage, le courtage et la représentation de tous biens généralement quelconques, en bref l'intermédiaire commercial ;

j)la recherche, le développement, la production ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leur application ;

La société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou qui peuvent en favoriser la réalisation.

L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut réaliser son objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées.

La société ne peut gérer un patrimoine et fournir des avis de placement au sens des lois sur les transactions financières et les marchés financiers et les arrêtés royaux de la même matière.

L'assemblée générale, délibérant et statuant dans les formes et conditions prévues par le Code des sociétés, est autorisée à élargir et à modifier l'objet de la société. »

Le capital social est fixé à 99.972,80 EUR, représenté par 7.265 actions, sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées. Les statuts prévoient que les actions sont nominatives, au porteur ou dématérialisées.

La société est inscrite au Registre des Personnes Morales de Tournai sous le numéro 0436.376.373.

L'exercice social de la société commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit le dernier lundi du mois de mai à 18 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant, autre qu'un samedi, à la même heure.

Le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Monsieur Hugues Dubuisson, administrateur délégué et président du conseil d'administration
- Dubuis Holding SA, administrateur, représentée par Monsieur Hugues Dubuisson.

III. EXPLICATION ET JUSTIFICATION DU POINT DE VUE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE L'OPPORTUNITE DE LA SCISSION PARTIELLE PAR ABSORPTION

L'opération de scission se justifie par la volonté de scinder le patrimoine immobilier de la société en fonction de l'affectation des immeubles.

Par la scission, l'ensemble des biens immobiliers destinés à la location seront ainsi transférés dans une société à vocation purement immobilière, à savoir IMMOBILIERE DUBUISSON.

Les immeubles directement exploités par BRASSERIE DUBUISSON FRERES seront quant à eux conservés au niveau par BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

Cette scission permettra ainsi à BRASSERIE DUBUISSON FRERES de se concentrer sur sa principale activité.

IV. RAPPORT D'ECHANGE – MONTANT DE LA SOULTE – MODALITES DE REMISE DES ACTIONS

4.1. RAPPORT D'ECHANGE

4.1.1. Méthode d'évaluation

Les organes de gestion des sociétés concernées par la scission partielle par absorption ont décidé, pour déterminer le rapport d'échange, de retenir une seule méthode d'évaluation, basée sur la valeur comptable du patrimoine immobilier à transférer de la société à scinder partiellement, BRASSERIE DUBUISSON FRERES, et des fonds propres de la société bénéficiaire, IMMOBILIERE DUBUISSON.

En raison de l'appartenance des sociétés concernées à un même groupe, aucune autre méthode d'évaluation n'est pertinente. Dès lors, aucune autre méthode d'évaluation n'a été examinée pour déterminer le rapport d'échange.

4.1.2. Composition et montant du patrimoine immobilier à transférer

Une copie des comptes relatifs à la scission partielle par absorption de BRASSERIES DUBUISSON FRERES est jointe en Annexe 1.

4.1.2.1. BRASSERIE DUBUISSON FRERES, société à scinder partiellement

Au 31 décembre 2011, l'actif net du patrimoine immobilier à transférer de BRASSERIES DUBUISSON FRERES s'élève à 372.598,25 EUR. La composition du patrimoine immobilier se présente en résumé comme suit:

Valeur EUR	Actif	Passif
Bâtiments Léon	132.570,37	Capital 7.635,67
Immeuble Le Cabaret Tournai	49.879,07	Emprunt pour réaménagements 93.750
Construction Le Regina Tournai	4.762,13	Prélèvements à effectuer au prorata sur les autres fonds propres (voir annexe 1 pour ventilation) 364.962,58
Immeuble Les 5 Clochers Tournai	303,41	
Immeuble Les 1000 Paumées Tournai	30.654,23	
Immeuble Le Goliath Ath	32.423,85	
Immeuble Le Central Péruwelz	2.123,39	
Immeuble Le Téléphone	14.971,49	
Immeuble Le Rendez-Vous des Chasseurs	16.390,66	
Immeuble Le Patricia	22.222,13	
Immeuble Maison Communale Pipaix	27.150,06	
Immeuble L'Esplanade Ath	89.118,52	
Immeuble Le Purgatoire	43.778,94	
Total	466.348,25	466.348,25

L'actif net du patrimoine immobilier à transférer s'élève à 372.598,25 EUR.

La description des biens immobiliers de BRASSERIE DUBUISSON FRERES qui composent le patrimoine immobilier à transférer est en Annexe 2.

4.1.2.2. IMMOBILIERE DUBUISSON, société bénéficiaire

Au 31 décembre 2011, les fonds propres d'IMMOBILIERE DUBUISSON s'élèvent à 1.413.724,24 EUR. Le patrimoine de la société bénéficiaire peut être résumé comme suit:

Valeur EUR	Actif		Passif
Actifs immobilisés	1.365.379,78	Capitaux propres	1.413.724,24
Actifs circulants	1.264.340,10	Impôts différés	444.648,42
		Dettes	771.347,22
Total	2.629.719,88		2.629.719,88

Les fonds propres au 31 décembre 2011 s'élèvent à 1.413.724,24 EUR.

4.1.3. Rapport d'échange : BRASSERIE DUBUISSON FRERES

Le rapport d'échange pour le transfert du patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON est fixé à 0.2636 nouvelles actions d'IMMOBILIERE DUBUISSON pour chaque part sociale détenue dans le capital de BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

Cela signifie qu'en rémunération du transfert du patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES, IMMOBILIERE DUBUISSON émettra 1.915 nouvelles actions ($372.598,25 \text{ EUR} / 1.413.724,24 \text{ EUR} \times 7.265 \text{ actions} = 1.914,75$ arrondi à 1.915), lesquelles reviennent directement aux associés de BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

En d'autres termes, en échange du patrimoine immobilier transféré représentant une valeur de 372.598,25 EUR, les associés de BRASSERIE DUBUISSON FRERES recevront 0.2636 nouvelles actions d'IMMOBILIERE DUBUISSON pour chaque part sociale détenue dans BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

4.2. AUGMENTATION DE CAPITAL

Selon le rapport d'échange proposé, IMMOBILIERE DUBUISSON émettra, en rémunération du transfert du patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES, 1.914 nouvelles actions, lesquelles auront la même valeur que les actions existantes. L'émission de ces actions implique, dès lors, une augmentation de capital de 26.336,64 EUR ($1.914 \text{ nouvelles actions} \times \text{valeur au pair de } 13.76 \text{ EUR par action} = 26.350,04 \text{ EUR}$).

Compte tenu du principe de continuité comptable (articles 78, §2 et 80bis de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), le patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES est en principe repris tel quel dans la comptabilité d'IMMOBILIERE DUBUISSON.

L'augmentation de capital de 26.350,04 EUR étant plus élevée que la partie du capital correspondant au patrimoine immobilier transféré, la différence est, conformément à l'article 78, §4 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, prélevée sur les autres éléments de capitaux propres, selon les modalités décidées par l'assemblée générale de scission partielle par absorption, par exemple sur les réserves disponibles.

Suite à la scission partielle par absorption proposée, le capital social d'IMMOBILIERE DUBUISSON s'élèvera à 126.322,84 EUR ($99.972,80 \text{ EUR} + 26.350,04 \text{ EUR}$). Il sera représenté par 7.265 actions actuelles + 1.915 actions nouvelles = 9.180 actions.

La situation se présente comme suit :

IMMOBILIERE DUBUISSON avant la scission partielle	IMMOBILIERE DUBUISSON après la scission partielle
Capital 99.972,80 EUR	126.322,84 EUR
actions 7.265	9.180

4.3. REDUCTION DE CAPITAL

En application de l'article 80bis de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés (inséré par l'article 6 de l'Arrêté Royal du 7 novembre 2011 modifiant l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), le capital de la société à scinder partiellement sera à réduire d'un montant de 7.635,67 EUR.

Le transfert du patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES dans le cadre de l'opération de scission partielle par absorption implique une réduction de capital de 7.635,67 EUR, l'effet sur les capitaux propres se résume comme suit :

BRASSERIE DUBUISSON FRERES	BRASSERIE DUBUISSON FRERES
avant la scission partielle	après la scission partielle
Capital 74.400,00 EUR	66.764,34 EUR
Dettes 93.750 EUR	0 EUR
Autres fonds propres 3.522.442,36 EUR	3.157.479,78 EUR
Parts sociales 3.000	3.000

Conformément à l'article 677 du Code des sociétés, BRASSERIE DUBUISSON FRERES, société à scinder partiellement, ne cessera pas d'exister à l'issue de l'opération de scission partielle par absorption.

Les associés de BRASSERIE DUBUISSON FRERES resteront propriétaires des parts sociales qu'ils détiennent dans BRASSERIE DUBUISSON FRERES. La valeur comptable des parts sociales de BRASSERIE DUBUISSON FRERES sera réduite en fonction de l'opération de réduction de capital de BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

4.4. MONTANT DE LA SOULTE EN ESPECES

Il ne sera pas alloué de soulte aux associés de la société à scinder, BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

4.5. MODALITES DE REMISE DES ACTIONS

Les 1.915 nouvelles actions d'IMMOBILIERE DUBUISSON seront octroyées en rémunération du transfert du patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES, et auront la même valeur et porteront les mêmes droits que les actions existantes d'IMMOBILIERE DUBUISSON. Elles seront nominatives.

Elles seront attribuées aux associés de BRASSERIE DUBUISSON FRERES par le conseil d'administration d'IMMOBILIERE DUBUISSON, qui se basera sur les registres des associés de BRASSERIE DUBUISSON FRERES présenté par son organe de gestion.

Le conseil d'administration d'IMMOBILIERE DUBUISSON se chargera des inscriptions nécessaires au registre des actions nominatives de la société, immédiatement après la réalisation de la scission partielle par absorption du patrimoine immobilier donné en location et qui n'est pas directement exploité par BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

V. DATE DE PARTICIPATION AUX BENEFICES

Les nouvelles actions d'IMMOBILIERE DUBUISSON donneront le même droit de participation aux bénéfices que les actions existantes, et ce à partir du 1er janvier 2012. Il n'y aura pas de modalités spécifiques concernant ce droit.

VI. RETROACTIVITE COMPTABLE

Les opérations sur le patrimoine immobilier à transférer de BRASSERIE DUBUISSON FRERES seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte d'IMMOBILIERE DUBUISSON à partir du 1er janvier 2012.

VII. DROITS SPECIAUX

La société à scinder partiellement n'a pas octroyé de droits spéciaux à ses associés, et n'a pas émis d'autres titres que des parts sociales.

Par conséquent, il n'y a pas de droits spéciaux à attribuer par la société IMMOBILIERE DUBUISSON aux associés de BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

VIII. EMOLUMENTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE

BCD Collin & Desablens ScPRL, dont le siège social est sis à 7500 Tournai, Place Hergé 2, D28, Résidence « Le Cloître du Silence », représentée par Monsieur Emmanuel Collin, réviseur d'entreprise, a été chargée d'établir le rapport requis pour la société BRASSERIE DUBUISSON FRERES dont il est question à l'article 731 du Code des sociétés. La rémunération spéciale pour ce mandat est fixée, en concertation, à 2.750 EUR, hors TVA.

BCD Collin & Desablens ScPRL, dont le siège social est sis à 7500 Tournai, Place Hergé 2, D28, Résidence « Le Cloître du Silence », représentée par Monsieur Emmanuel Collin, réviseur d'entreprise, a été chargée d'établir le rapport requis pour la société IMMOBILIERE DUBUISSON dont il est question à l'article 731 du Code des sociétés. La rémunération spéciale pour ce mandat est fixée, en concertation, à 2.750 EUR, hors TVA.

IX. AVANTAGES SPECIAUX ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés participant à l'opération de scission partielle par absorption, les sociétés BRASSERIE DUBUISSON FRERES et IMMOBILIERE DUBUISSON.

X. MODIFICATIONS DES STATUTS

Après la scission partielle par absorption, les statuts d'IMMOBILIERE DUBUISSON seront modifiés notamment suite à l'augmentation du capital social et à l'émission de nouvelles actions d'IMMOBILIERE DUBUISSON et de la réduction de capital de BRASSERIE DUBUISSON FRERES.

XI. PATRIMOINE IMMOBILIER PASSIF

Après la scission partielle par absorption, BRASSERIE DUBUISSON FRERES reste tenue des éléments passifs qui ne sont pas attribués ou répartis par le présent projet, en ce compris toutes les dettes latentes et tous passifs latents.

XII. PROCURATION

Le présent projet de scission partielle par absorption sera déposé au greffe du tribunal de commerce compétent. A cette fin, chacune des sociétés confère tous les pouvoirs nécessaires à tout employé de Ernst & Young Fiduciaire Tournai, dont le siège social est sis à 7522 Blandain (Tournai), rue de la Terre à Briques 29 Bloc D, aux fins d'accomplir toutes les formalités en vue du dépôt du projet de scission partielle par absorption auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour copie certifiée conforme

Dubuis Holding SA
Gérant unique
représentée par Hugues Dubuisson